



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 24556

Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des coordonnateurs emploi-formation. Ces agents ont été recrutés sur des supports privés et publics, avec des contrats précaires à partir de 1989. Depuis 1997, le ministère de l'emploi et de la solidarité a entamé la régularisation de la situation administrative des coordonnateurs emploi-formation en leur proposant des contrats à durée déterminée. Cette régularisation a eu pour conséquence une baisse de salaires allant jusqu'à 30 % des rémunérations actuelles. En outre, l'ancienneté de ces agents n'a été reprise que partiellement. De même, l'expérience et les compétences professionnelles n'ont pas été prises en compte. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître les mesures envisagées afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Recours](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24556

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 552